

ASSAINISSEMENT

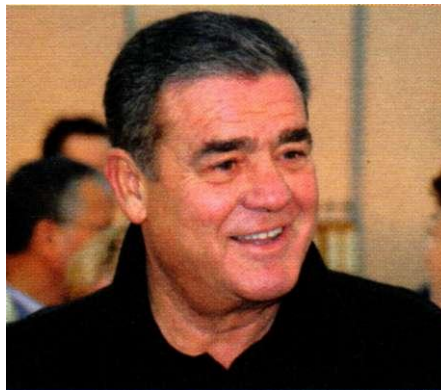
NOUVELLE STATION D'EPURATION : LE CHOIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 21 novembre 2008, les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne et Théoule-sur-mer se sont associées pour construire ensemble la nouvelle station d'épuration du Bassin Cannois. Henri Leroy, le maire de notre commune, revient sur le choix de cette structure qui sera opérationnelle en janvier 2012.

La ville de Mandelieu-La Napoule vient d'accepter la construction sur son territoire de la future station d'épuration du Bassin Cannois. Quelles sont les raisons qui vous ont décidé à adhérer à ce projet ?

Henri Leroy : Je n'ai jamais oublié que notre ville était en première ligne en fournissant le terrain de cette future station d'épuration. Ma priorité demeurait la défense des Intérêts de mes administrés, Il était donc de mon devoir de maire d'exiger un certain nombre de garanties avant que cette station puisse voir le jour. Le projet retenu respecte le cadre de vie des Mandolociens-Napoulois sur plusieurs points essentiels :

- l'inscription de ce projet dans le cadre d'un développement durable et respectant la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale),



- la suppression des nuisances olfactives générées par les boues,
- aucun transport des boues par charroi de camions,
- l'utilisation de notre terrain pour la valorisation des boues,
- des coûts de fonctionnement qui pénalisent au minimum du possible la facture des consommateurs.

Ces exigences ont été validées et soutenues par les maires du Bassin Cannois associés à ce projet.

Aujourd'hui, toutes les garanties sont réunies pour que Mandelieu-La Napoule s'associe à cet ambitieux projet.

Quels seront les impacts positifs pour le cadre de vie des Mandolociens-Napoulois de la future station d'épuration ?

Henri Leroy : Le principal atout de cette station d'épuration est qu'elle ne dégagera aucune odeur nauséabonde. Les Mandolociens-Napoulois ne subiront plus, en période de forte chaleur, les nuisances olfactives inhérentes à ce type de structure. Le nouveau procédé utilisé - le même que celui de la station de Monaco située en plein centre-ville - permet de s'affranchir de produits chimiques, puisque le traitement de la pollution est fait à partir de l'air. L'autre point fort de ce projet

est qu'il va valoriser l'environnement immédiat des habitants. En effet, la qualité de la construction va apporter une très forte valeur ajoutée au patrimoine foncier bâti. Je pense notamment aux résidences du Golf, Marco Polo et Marina Parc.

Cette future station d'épuration s'inscrit donc dans un projet global de développement durable, défendu par la ville de Mandelieu-La Napoule dans le cadre de l'élaboration de son AGENDA 21 ?

Henri Leroy : Oui ! Et c'était la condition sine qua non pour mener à bien ce projet. Car l'élaboration de l'AGENDA 21, qui a pour thème la préservation de notre cadre de vie, constitue la priorité absolue de mon équipe municipale. Mandelieu-La Napoule et les villes associées à ce projet ont donc inscrit la station dans un développement durable et une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). C'est pourquoi, le fonctionnement de la future usine sera exemplaire en la matière. L'énergie sera récupérée pour assurer le chauffage ou une climatisation naturelle, les bâtiments, totalement intégrés dans le paysage, seront végétalisés en façade pour limiter les variations de températures. De plus, 4 000 m² de panneaux photovoltaïques produiront de l'énergie électrique qui sera vendue à EDF. Autre avancée notable : les boues seront valorisées sur place

en engrais et fertilisants naturels susceptibles d'être commercialisés pour l'agriculture ou le jardinage des particuliers. Vous le voyez, tout est conçu pour limiter l'impact environnemental et valoriser notre territoire.

Quelles seront les incidences de cette nouvelle station d'épuration sur la facture des usagers ?

Henri Leroy : Je veillerai personnellement, avec le soutien des maires associés à ce projet, au respect du protocole d'accord signé en novembre 2008. La Délégation de Service Public stipule que le prix de l'eau pratiqué pour les usagers doit rester de 0,57 euro/m³ (Hors Taxe). La Lyonnaise des Eaux, le concessionnaire chargé de la construction et de l'exploitation de la station, devra respecter ce tarif. J'ajoute que la ville de Mandelieu-La Napoule reste propriétaire du terrain de valorisation

*« Ma priorité
était de défendre
les intérêts
et le cadre de vie
des Mandolociens-
Napoulois.
Il était donc
de mon devoir de maire
d'exiger un certain
nombre de garanties
avant que cette station
puisse voir le jour. »*

des boues qui sera mis à disposition de l'exploitant, moyennant en contrepartie le versement d'une redevance.

Cette nouvelle association de plusieurs communes du Bassin Cannois est-elle un pas vers plus d'intercommunalité entre les villes du Bassin Cannois ?

Henri Leroy : C'est un grand pas en avant sur un dossier particulier qui était préoccupant et urgent. Mais comme je l'ai souvent déclaré, l'intercommunalité ne peut se concevoir dans une démarche vieille d'un siècle qui consiste à gérer des problématiques complexes en s'appuyant sur la création pléthorique de syndicats. Cette approche appartient au passé. Il faut traiter de façon globale les enjeux qui engagent l'avenir de tous. Les villes du Bassin Cannois doivent s'associer pour développer ensemble d'autres services publics comme le transport, le logement, les déchets ménagers, la construction d'écoles, la sécurité et la prévention. Sans oublier le développement économique et la protection de l'environnement. Car il n'y a de frontière qu'administrative, la circulation citoyenne n'a pas de frontière ! On peut habiter à Pégomas et travailler à Mandelieu-La Napoule. Ou par exemple avoir son club de sport à Cannes et vivre à Mougins... Nous vivons dans le même bassin de vie et nous avons le devoir de construire ensemble une véritable communauté d'agglomération.